

SAINT-PIERRE-D'IRUBE

111 logements neufs



Les élus et le sous-préfet en visite dans un appartement de la résidence Erreka Ondo. PHOTO N.P.L.B.

Une semaine après l'inauguration des résidences Urkia et Egoitza, Alain Iriart, maire de la commune, accompagné de Claude Olive, président de l'Office 64, d'Hervé Jonathan, sous-préfet, et de Max Brisson, sénateur, inauguraient, le 4 octobre, les résidences Erreka Ondo et Landalorea, situées en léger retrait de la route des Cimes.

Une opération, l'a rappelé le premier magistrat, débutée avant les années 2000. Le projet a abouti après bien des discussions et des obstacles à surmonter liés à une configuration terrain particulièrement difficile, à la livraison en juin dernier de neuf bâtiments.

111 logements, répartis sur six bâtiments constituant la résidence Landalorea, ont été construits par le promoteur privé Valeur Plus. Les trois autres bâtiments, Erreka Ondo, érigés en maîtrise d'ouvrage direct de l'Office 64, abritent 78 logements locatifs sociaux.

Respectueux des codes architecturaux basques, les volumes sont simples agrémentés de balcons en bois, les murs enduits en blanc et les boiseries peintes en vert ou rouge. Le coût de l'opération Erreka Ondo s'élève à 7 440 000 euros. La commune a participé à hauteur de

297 000 euros le Département 721 000 euros et l'État 176 000 euros. « Une subvention de l'État, à laquelle il faut ajouter l'aide des maires bâtisseurs », précise Alain Iriart qui s'interroge sur la logique de la loi SRU.

17 % de logements sociaux

S'il ne remet pas en cause le bien-fondé de cette loi qui définit, entre autres, les règles en termes de mixité sociale et d'urbanisme, l'édile émet des réserves quant à son mode de calcul. Saint-Pierre-d'Irube, par exemple, dispose aujourd'hui de 17 % de logements sociaux. Il lui manque 222 logements pour atteindre les 25 % obligatoires d'ici à deux ans ce qui va la contraindre à bâtir des programmes exclusivement sociaux.

« Où sera la mixité ? », s'interroge le maire. À sa suite, Max Brisson évoque une loi « à l'approche trop idéologique, là où il faudrait une approche plus pragmatique ». Le sous-préfet, de son côté, insiste sur la nécessité d'inscrire la politique de logement dans une logique de planification et de rejoindre le sénateur, favorable à la loi Flan qui devrait permettre, dit-il, de « construire mieux, vite et moins cher ».